

DECLARATION DE L'UNSA EDUCATION

CTPD du 14 janvier 2011

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La dotation accordée par le ministère à l'académie de Montpellier pour la rentrée 2011 est frappée plus que jamais du sceau de la restriction budgétaire.

Avec 3388 élèves en plus, l'académie de Montpellier se voit retirer 116 emplois d'enseignants dans le second degré et 95 emplois dans le premier degré, soit un total de 211 emplois d'enseignants. Dans l'Hérault, alors que vos services prévoient que nous accueillerons 709 élèves de plus dans le premier degré, nous perdrons 28 emplois de professeurs des écoles ou instituteurs. Quand nos collèges attendent 650 élèves de plus, ils disposeront de 23 emplois de moins. A la préparation de la carte scolaire 2010, pour accueillir 233 élèves de plus dans nos collèges, nous n'avons gagné aucun emploi, mais aucun n'avait été retiré.

Nous avons vécu plusieurs années où il s'agissait d'absorber à moyens constants l'évolution de la démographie scolaire de notre région. Désormais, il faudra accueillir encore plus d'élèves avec beaucoup moins d'enseignants.

Comment s'étonner que les concours ouvrant aux métiers de l'enseignement soient délaissés par les étudiants ? Quel attrait peut présenter une carrière, dans laquelle on entre sans formation au métier, pour trouver des conditions de travail en constante dégradation ?

Alors que l'enquête PISA pointe les difficultés du système éducatif français, l'effort budgétaire consenti par la nation pour le premier degré se situe en dessous de la contribution moyenne des pays de l'OCDE.

Il s'agit là des conséquences inéluctables de la destruction massive d'emplois publics dans le secteur de l'Education.

Le secteur privé n'est pas logé à la même enseigne dans ce contexte de régression budgétaire lourde.

Le sénateur Carle, en faisant voter par le Sénat une rallonge de 4 millions d'Euros, puisée sur le budget de l'enseignement public, vole au secours de ses amis de l'enseignement privé confessionnel.

Il semble d'ailleurs, est-ce une conséquence de la RGPP, que l'évolution de la politique budgétaire conduise de fait au transfert de missions de l'enseignement public vers l'enseignement privé. Il en va ainsi de la scolarisation des deux trois ans dans l'Hérault, puisque le secteur public qui scolarise 90 % des élèves du premier degré n'aurait la capacité d'accueillir que 554 élèves de deux à trois ans,

quand le secteur privé qui scolarise 10 % des élèves en accueillera 483. Le ratio par rapport aux élèves du premier degré scolarisés est de 0.6 % pour le public et 4.5% pour le privé.

De même, la fondation Saint Matthieu, reconnue d'utilité publique par le Journal Officiel du 18 février 2010, a pour objet de contourner l'interdiction de financement public des dépenses d'investissement dans le premier degré et sa limitation à 10 % dans le second degré pour la construction et l'entretien de l'immobilier scolaire privé.

Le gouvernement s'inscrit désormais dans la mise en place d'un service d'éducation à deux vitesses, le service public, asphyxié et privé de moyens pour les plus démunis, un enseignement préservé et plus richement doté pour ceux qui font le choix du secteur privé.

C'est la dénonciation de cette politique qui a conduit les représentants de l'UNSA Education à boycotter le CTP ministériel du 17 décembre dernier.

C'est la dénonciation de cette politique qui nous conduit aujourd'hui à appeler, avec le collectif « Un pays, une école, notre avenir » à une large mobilisation pour la défense de l'École publique le 22 janvier prochain.

Pour la Fédération Unsa-Éducation, forte de l'appui des « 300.000 engagés » dans la récente pétition pour l'École publique, un changement radical de la politique éducative s'impose. Il est temps de redonner des couleurs à l'École de la République.